

# LETTRE OUVERTE AU CASC DE DRANCY ET À SES ADHÉRENTS

Mesdames, Messieurs les adhérent(e)s, Mesdames, Messieurs les élu(e)s du Conseil d'administration du CASC,

Ce jeudi 6 avril 2017, à 18 heures, a eu lieu notre conseil d'administration au Centre Social Municipal de Drancy,

L'ordre du jour comprenait des points sur les questions administratives, sur les finances, sur les archives, sur la vente du stock de champagne, sur l'achat de carte cadeau de 90 € pour tout le personnel municipal et des questions diverses.

L'assemblée générale de fin novembre 2016 a décidé de lancer des procédures en justice, procédures que le conseil d'administration poursuit en respectant les décisions de l'assemblée générale.

Par ailleurs, sans qu'aucun document n'est été transmis au préalable, la CGT a bien pris en compte la somme de **179 000 Euros** disponible dans les comptes, **devenu 123 000 Euros** suite à la provision de 48 000 Euros effectué par l'administrateur judiciaire à la Caisse des Dépôts et Consignations. Nous avons bien noté la demande effectuée par la Ville de Drancy par le biais du Trésor public du remboursement de **98 000 Euros de dette** représentant les salaires des trois agents mis à disposition par convention. Nous n'oublions pas que cette convention n'a pas été complètement exécutée par le Maire de Drancy, puisque la totalité de la subvention 2016 n'a pas été versée.

Aussi, nous ne pouvons comprendre votre décision de «coup de pub» pour concurrencer le choix du Maire de Drancy de confier l'activité sociale et culturelle à l'entreprise privé PLURELYA et n'adhérons pas non plus à l'idée de distribution de chèques-cadeaux.

D'autant que votre décision de **90 Euros** par agent qui représente environ 2000 agents publics / privés et non plus 1400 comme annoncé soit **la somme de 180 000 euros dont ne dispose pas le CASC à ce jour**. Ceci ne tient pas compte de la vocation sociale de notre CASC. De plus vous n'avez pas répondu clairement à la question : « avec ou sans les apprentis, les contrats uniques d'insertion (CUI) et les contrats d'accès à l'emploi (CAE) qui sont agents de la Ville de Drancy comme cela a été décidé »

La CGT n'ayant pas été élu au CASC pour « **liquider l'association** », nous avons voté contre cette proposition alléchante sans perspective d'avenir et qui ne semble pas avoir d'autre but que de mettre **fin au CASC**.

En proposant de vraies prestations liées à nos statuts associatifs qui devraient répondre aux besoins nombreux et diversifiés des adhérents du CASC et non à une consommation effrénée sans maîtrise budgétaire, La CGT est bien dans une volonté de continuité dans le fonctionnement de notre association ; Notre proposition de demande de subvention à la Ville de Drancy en est un exemple.

Oui, nous sommes conscients des besoins des agents. La CGT lutte avec eux tous les jours pour leur pouvoir d'achat sur le lieu de travail mais aussi dans la rue. Pour rappel, le CASC n'est pas là pour distribuer de l'argent mais bien pour répondre à des besoins sociaux, culturels et de loisirs en prenant en compte la situation économique et familiale de chaque agent et le droit « aux vacances pour tous ». Que dire du Noël des enfants qui n'a pas été évoqué sauf par la CGT et de notre demande de l'application de l'article 9 de la loi 83-634 définissant nos droits et obligations dont l'action sociale par une baisse du prix du repas cantine municipale à 2 € ce qui représente pour l'agent **400 € de pouvoir d'achat** en 10 mois.

Ainsi, nous demandons une assemblée générale en juin afin que vous présentiez les projets 2017 et le budget correspondant et que les adhérents puissent se prononcer sur les choix qui sont faits et qu'ils décident de l'avenir de notre association.

La démocratie, la CGT l'applique en toute circonstance, devant l'employeur et devant ses syndiqués mais aussi devant les agents.

Cette transparence, nous la voulons entière. La CGT y apporte sa vérité par cette lettre ouverte.

D'ores et déjà nous profitons de cette lettre ouverte pour informer les agents que 4 sorties seront programmées en juillet et août : 2 journées à la mer (journées solidaires avec « EN PARTANCE » dont la CGT est partenaire) et deux sorties dans des parcs d'attractions.

La CGT jeudi 6 avril 2017